



LIVRET D'ACCUEIL DES EXTERNES

// Bienvenue



UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 



Faculté de Médecine
Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 

Édition 2018 - 2019

Réalisation : Direction de la Communication et de
la Culture - CHU de Nice

Couverture : création www.ops2.com

Maquette : Leclerc Communication

Crédits photos : ©CHU de Nice,
©Freepik.com

AU SOMMAIRE

4 

LES MOTS DE BIENVENUE

6 

PRÉSENTATION

Cartographie des sites
Chiffres clés
Contacts utiles

9 

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE

L'année universitaire : déroulement des cours
L'année hospitalière : déroulement des stages

- Procédure de choix de stages
- Organisation des gardes et astreintes au cours des stages
- Prise de repas au cours des stages

12 

DROITS ET OBLIGATIONS

Statut

- Généralités
- Régime de Sécurité Sociale
- Aide au logement

Temps de travail

- Obligations de service
- Repos de sécurité
- Congés

Rémunération

- Barème de rémunération
- Indemnités de transport
- Fiche de paie

16 

INSTANCES

Commissions et instances facultaires
Commissions du CHU de Nice
Vos élus

18 

DOCUMENTS UTILES

Formulaire de changement de garde
Feuille de demande de congés
Blanchisserie
Documents sources

3

LES MOTS DE BIENVENUE

Pr PATRICK BAQUÉ
Doyen de la Faculté de
Médecine de Nice

Chers collègues,

Après avoir été durement sélectionnés, après avoir appris les bases de votre futur métier, vous voici maintenant au cœur du sujet : l'hôpital et le contact avec vos premiers patients.

Vous allez vous rendre compte que la vraie médecine n'est pas aussi romantique que dans les séries télévisées.

Vous allez réaliser, en voyant vos aînés se comporter avec les malades, le sens de ce que signifie « prendre soin » d'un patient, au sens large. Vous allez, je l'espère, comprendre aussi que la médecine n'est pas une science technique, mais un Art : un Art dont la base est scientifique. C'est l'Art de soigner.

Ces premiers contacts avec vos aînés et les patients sur le terrain vont marquer à vie votre parcours professionnel.

Vous allez ensuite trouver, le moment venu, la voie qui vous est promise. Souvent, c'est le contact avec un médecin, un chirurgien, une situation médicale qui déclenche la vocation de l'étudiant hospitalier, parce que « quand l'élève est prêt, le maître arrive ».

Il faudra apprendre et appliquer les codes comportementaux, éthiques.

Il faudra apprendre à communiquer avec vos collègues et l'ensemble des personnels, soignants et administratifs. Surtout, il faudra apprendre à communiquer avec les patients et les familles, qui devront ressentir chez vous de la bienveillance, de l'empathie, de la compassion, de la disponibilité, du professionnalisme, quelle que soit la situation à traiter.

Il faudra aussi avoir une vision économique des soins que vous produirez.

L'apprentissage va être long mais passionnant. Vous allez comprendre vraiment pourquoi vous avez choisi ce métier, qui n'était qu'une idée lorsque vous vous êtes inscrits en Première Année des Études de Santé et qui devient aujourd'hui une réalité.

Vous vous inscrirez enfin dans une longue tradition médicale où, comme il est indiqué dans le serment d'Hippocrate que vous prêterez à la fin de votre formation « vous jurerez, au moment d'être admis à exercer la Médecine, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité ».

Bonne chance !



CHARLES GUÉPRATTE

Directeur général du
CHU de Nice

THIERRY PICHE

Président de la CME,
CHU de Nice

Vous avez réussi au concours de PACES vous permettant de poursuivre votre apprentissage de la médecine à Nice et je tiens à vous en féliciter.

Le système de santé français fait actuellement l'objet de réformes majeures que ce soit dans ses conditions d'exercice – la transformation numérique permet une circulation rapide de l'information, la médecine est moins hospitalière, volontiers orientée vers la notion de parcours et de filières de soins avec un maillage sanitaire et médico-social à l'échelle d'un territoire – ou de son apprentissage – le déploiement de la simulation facilite les premiers gestes médico-techniques alors que l'enseignement théorique est quasiment dématérialisé.

Pour autant, le socle de la pratique médicale reste solidement ancré sur la relation de confiance entre le médecin et le malade et sur des valeurs humanistes que le Serment d'Hippocrate ne manquera pas de vous rappeler à l'occasion de la soutenance de votre thèse d'exercice. Profitez de votre immersion dans le monde hospitalier pour perfectionner votre savoir-faire et affirmer votre savoir être avec humilité.

Après plusieurs années d'études et après avoir réussi un des concours les plus difficiles, vous rejoignez le CHU de Nice en tant qu'étudiant hospitalier. Je tiens à vous féliciter pour votre succès et pour cette étape importante.

Vous faites désormais symboliquement votre entrée dans le corps des professionnels de santé et plus concrètement à l'hôpital public. Un Centre Hospitalier Universitaire ne saurait résumer le monde de la santé, mais il constitue un pôle d'excellence qui assure des missions d'enseignement, de recherche et de soins. Il est le lieu de toutes les passions : pour vous, car vous y passerez de nombreuses heures, mais aussi pour les patients et les familles que vous allez rencontrer à qui vous devez l'exemplarité de votre vocation.

Vous appartenez désormais à une institution qui fait travailler près de 8 000 personnes. Vous allez collaborer avec plus de 130 professions différentes dans notre établissement. Comme vous le ferez demain, tous ces personnels œuvrent pour le bien-être du patient. Ainsi, vous allez, ensemble, continuer à apprendre pour enrichir mutuellement vos connaissances et vos expertises au service des patients.

Le CHU de Nice est dorénavant votre employeur. Vous êtes d'ores et déjà le futur de notre institution et nous souhaitons que nombre d'entre vous poursuivent leur carrière dans nos murs. C'est pourquoi votre formation est une priorité pour le CHU de Nice. C'est aussi pour cette raison que vous pourrez vous impliquer à la fois dans votre formation médicale mais aussi dans le développement de nos projets qui n'ont d'autres objectifs que de porter l'excellence en santé au bénéfice des patients.

Je vous souhaite la bienvenue dans notre établissement et le meilleur pour les belles années qui s'ouvrent devant vous.



PRÉSENTATION

LE CHU DE NICE : UN ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE

Institut universitaire de la face et du cou (IUFC) 15 lits et 4 places

- ORL et cancérologie
- ORL, stomatologie
- Chirurgie cervico- et maxillo-faciale
- Cancérologie des voies aéro-digestives supérieures (VADS)



Hôpital de Cimiez 322 lits et 4 places

- Gériatrie
- Département d'évaluation et de traitement de la douleur
- Département d'hygiène et de vaccination
- Institut de médecine légale
- Direction

Institut Claude Pompidou

Lieu dédié à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer :

- Accueil de jour
- Ehpad
- Recherche



Hôpital l'Archet 1 et 2 488 lits et 78 places

- Diabétologie, endocrinologie
- Maladies métaboliques
- Gynécologie-obstétrique
- Digestif
- Addictologie-CSAPA (Nice Centre, Malausséna, Menton)
- Rééducation
- Soins palliatifs
- Dermatologie
- Infectiologie
- Médecine interne
- Anesthésie
- Médecine physique et réadaptation
- Hématologie, onco-hématologie pédiatrique
- Néonatalogie
- Réanimation
- Surveillance continue



ESPIC Hôpitaux pédiatriques de Nice CHU-Lenval

- Urgences pédiatriques
- Pédiatrie



NICE

Promenade des Anglais

Mer Méditerranée

6

Tende 203 lits

- Gériatrie
- SSR polyvalents
- Séjours longue durée
- Ehpad



Hôpital Pasteur 1 et 2 640 lits et 118 places

- Urgences-SAMU-SMUR
- Anesthésie
- Réanimation
- Urologie-néphrologie
- Cardiologie
- Chirurgie réparatrice
- Orthopédie
- Traumatologie
- Unité de chirurgie rachidienne
- Chirurgie thoracique et vasculaire
- Pneumologie
- Neurologie
- Chirurgie d'urgence digestive
- Neurochirurgie
- Psychiatrie
- Ophtalmologie
- Oxygénothérapie hyperbare
- Rhumatologie
- Explorations du système nerveux
- Centre d'hémodialyse

Pénétrante du Paillon

Gare de Nice Riquier

Hôpital Saint-Roch

- Odontologie
- Centre de lutte anti-tuberculose



Route de Turin

Rue Barla

Rue Arson

Rue Félix Fauré

Boulevard Carnot

Le port

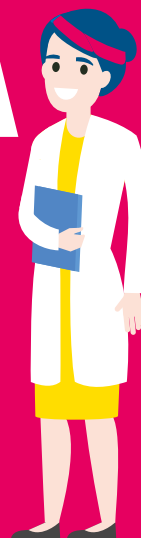
En chiffres

1 872
lits et places



7 500
agents

1 000
médecins



426 519
consultations
par an



3 395
naissances par an



23 252
interventions
chirurgicales



526 425
jours
d'hospitalisation



94 675
passages aux urgences



Plus de **1 500** étudiants
répartis dans **9** écoles
ou instituts de formation

CONTACTS UTILES

CHU DE NICE

Direction des Affaires Médicales (DAM)

Hôpital de Cimiez
4, avenue Reine Victoria
CS 91179
06003 Nice cedex 1

Directeur :

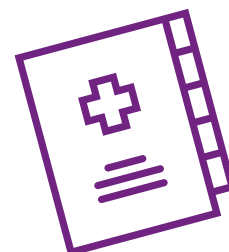
M. David Mallet

Attachée d'administration :

M^{me} A-L. Le Donne
04 92 03 45 21
ledonne.al@chu-nice.fr

Gestion des externes :

M^{me} C. Melilli
04 92 03 45 32
melilli.c@chu-nice.fr



FACULTÉ DE MÉDECINE

Faculté de Médecine

28, avenue de Valombrose
06107 Nice Cedex 2

Doyen :

Pr P. Baqué
patrick.baque@unice.fr

Commission de la pédagogie :

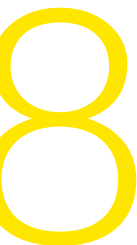
Pr V. Alunni
veronique.alunni@unice.fr

Directrice administrative :

M^{me} I. Callea
isabelle.callea@unice.fr

Scolarité 2^e cycle :

M^{me} M. Nicolai
04 93 37 76 35
monique.nicolai@unice.fr



DÉROULEMENT DE L'ANNÉE

L'ANNÉE UNIVERSITAIRE : DÉROULEMENT DES COURS

Le semestre est réparti de la façon suivante :



Enseignements :

Alternance de sessions de cours l'après-midi suivies de semaines d'auto-apprentissage.
A chaque fin de cycle d'auto-apprentissage, un « Progress Test » est organisé. C'est une épreuve SIDES non évaluante de 3h à réaliser chez soi. Une correction est effectuée par le chef d'Unité d'Enseignement dans les jours suivants.
2 à 3 cycles ont lieu par semestre et se couronnent par une session de partiels (en janvier pour le S1 et en mai pour le S2).
Une session de cours d'anglais est organisée au mois d'avril.

En plus des enseignements classiques, 2 séminaires obligatoires seront proposés au mois de mars.



Partiels :

Ils se déroulent sur 2 demi-journées chaque semestre au format SIDES. Ils sont composés de DCP (Dossiers Cliniques Progressifs) et de QI (Questions Isolées).

Le premier semestre est composé de :

- Cardiologie – Chirurgie Vasculaire
- Pneumologie
- ORL – CMF (Chirurgie Maxillo-Faciale)
- Neurologie
- Ophtalmologie
- Douleurs– Soins palliatifs
- Psychiatrie
- Stage et Épreuve Clinique

Le second semestre est composé de :

- Rhumatologie – Orthopédie – Traumatologie
- Urologie
- Néphrologie
- Hépatogastro-entérologie
- Endocrinologie
- Epreuve Cumulée Transversale (ECT)
- LCA
- Anglais
- Stage et Épreuve Clinique

L'étudiant doit obtenir la note de **10/20 dans chaque matière** afin de la valider.

Une **session de rattrapage** est organisée début juillet.

À l'issue de la session de rattrapage, le jury peut accorder à un étudiant à qui il ne manquerait qu'une seule matière à valider sur les deux semestres et qui comptabiliserait une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 (toutes UE incluses), la possibilité de passer dans l'année supérieure.

Cette matière manquante doit impérativement être rattrapée l'année suivante. Dans le cas contraire, l'étudiant redoublera.





L'ANNÉE HOSPITALIÈRE : DÉROULEMENT DES STAGES

L'année est répartie en 6 stages de 2 mois, de septembre à septembre.
L'externe occupe sa fonction hospitalière chaque matinée de la semaine et facultaire le reste du temps.

PROCÉDURE DE CHOIX DES STAGES

Durant l'année hospitalière, les externes en médecine sont affectés sur un lieu de stage par la Faculté de Médecine de Nice.

La procédure de choix des stages va évoluer pour l'année à venir.



La Faculté de Médecine communiquera personnellement aux étudiants les informations nécessaires lorsque la nouvelle procédure sera mise en place pour 2018/2019.



ORGANISATION DES GARDES

Les gardes se déroulent selon le terrain de stage :



- **À l'Unité de Soins Intensifs Cardiologiques (USIC Pasteur 1) :**

Lors des stages de Cardiologie.

Horaires :

18h30 à 8h30 du lundi au vendredi

12h30 à 8h30 le samedi (stage + garde)

8h30 à 8h30 le dimanche



- **En Pédiatrie (Lenal) :**

Lors des stages de Pédiatrie.

Horaires :

18h30 à 8h30 du lundi au vendredi

12h30 à 8h30 le samedi (stage + garde)

8h30 à 8h30 le dimanche

Les gardes se déroulent selon le terrain de stage :



• En Gynécologie (Archet 2) :

Lors des stages de Gynécologie et Onco-gynécologie.

Horaires :

18h30 à 8h30 du lundi au vendredi

12h30 à 8h30 le samedi (stage + garde)

8h30 à 8h30 le dimanche



• En Réanimation Médicale (Archet 1) :

Lors des stages de Réanimation Médicale, Hématologie et Infectiologie.

Horaires :

18h30 à 8h30 du lundi au samedi

8h30 à 8h30 le dimanche



• En Réanimation Chirurgicale (Pasteur 2) :

Lors des stages de Réanimation Chirurgicale.

Horaires :

18h30 à 8h30 du lundi au vendredi

12h30 à 8h30 le samedi (stage + garde)

8h30 à 8h30 le dimanche



• Au SAMU (Pasteur 2) :

Lors des stages au SAU et d'Anesthésie.

Horaires :

18h30 à 8h30 du lundi au vendredi

12h30 à 8h30 le samedi (stage + garde)

8h30 à 8h30 le dimanche



• Au Service d'Accueil des Urgences (SAU de Pasteur 2) :

Lors de tous les autres stages.

Horaires :

18h30 à 8h30 du lundi au vendredi

12h30 à 8h30 le samedi (stage + garde)

8h30 à 20h00 et 20h à 8h30 le dimanche



Stage particulier



• Aux Urgences Traumatologiques (CCOA de Pasteur 2) :

Lors des stages d'Orthopédie, Traumatologie et Rhumatologie.

Horaires : 8h30 à 18h30 du lundi au jeudi (récupérée le lendemain matin)

12h à 18h30 le vendredi (récupérée le matin même)

Un externe peut échanger une garde avec l'un de ses collègues en remplissant le document « Changement de garde » (cf. Documents utiles).

Par entente entre les externes, les M3 ne participent pas au planning des gardes.



PRISE DES REPAS AU COURS DES STAGES

Lors des stages :

L'étudiant, grâce à sa carte de self, pourra déjeuner au self de Pasteur 2 ou de l'Archet 1. (Repas entre 3 et 5 €).

Lors des gardes :

- Au SAU, SAMU et Réanimation Médicale, un repas de garde se trouve dans le frigo de l'UCSU à déguster dans la salle de repos au niveau 2B.
- Pour les autres terrains de gardes, un repas est disponible dans le frigo du service ou à l'internat.



Textes légaux :

Article R6153-47-1 du code de la Santé publique

Modifié par le Décret n°2014-674 du 24 juin 2014 – art 3

DROITS ET OBLIGATIONS

La rentrée universitaire a lieu le 5 septembre 2018 à 14h
L'entrée en fonction hospitalière a lieu le 17 septembre 2018 au matin

Ce document est donné à titre indicatif.
Les renseignements sont synthétiques et ne dispensent pas de se référer
à la réglementation en vigueur.

STATUT DES EXTERNES

Les externes ont le double statut d'étudiant et d'agent hospitalier.

Ils doivent obligatoirement prendre une inscription facultaire annuelle jusqu'à la fin de leur cursus.

Le volet employeur (salaire, gardes, attestations professionnelles...) dépend du CHU de Nice.

Régime de Sécurité Sociale

Avec l'entrée dans l'externat, l'externe obtient le statut d'« Agent public hospitalier » et doit donc quitter le régime de Sécurité Sociale étudiant pour rejoindre le régime général.

Pour cela, l'étudiant doit :

1 - Donner les informations suivantes lors de son inscription :

- **Catégorie socio-professionnelle ?** Employé civil et agent de service de la fonction publique
- **Quelle activité exercez-vous ?** Étudiant rémunéré au titre de ses études
- **Quelle est la quotité travaillée ?** Contrat (du 01/09/17 au 31/08/18 minimum) supérieur à 150h/trimestre ou 600h/année

2 - Remplir le formulaire 750 de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) y joindre une photocopie de la carte d'identité et un RIB puis l'envoyer à :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
des Alpes-Maritimes
06180 NICE Cedex 2

Aide au logement

Le passage à l'externat permet également une augmentation du montant des APL perçues.
Pour cela, il suffit de se rendre sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales, de descendre jusqu'à « Déclarer un changement de situation » puis de se laisser guider.
Votre nouveau statut est « Salarié Temps Partiel ».



Textes réglementaires :

*Code de la Santé Publique/Partie réglementaire/ Sixième partie/Livre 1er / Titre V/
Chapitre III/ Section 2 : Fonctions hospitalières des étudiants en médecine
Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier
et du deuxième cycle des études médicales*

TEMPS DE TRAVAIL

Obligations de service

Les obligations de service des externes sont établies à 5 demi-journées de stage hebdomadaire : le reste du temps est consacré à l'enseignement (facultaire et personnel).

Toute demi-journée supplémentaire effectuée (samedi matin, par exemple), en dehors des gardes, sera donc récupérée la semaine précédant ou suivant sa réalisation.

Les obligations incluent un minimum de 25 gardes à réaliser sur les 3 années d'externat.



Repos de sécurité

Repos de 11 heures après une garde de nuit.
Interruption de toutes activités hospitalières et universitaires.

Congés des externes

Congés annuels	→ 30 jours ouvrables (le samedi est décompté comme jour ouvrable) entre le 1/09 et 1/09 de l'année suivante
Congés sans solde	→ 30 jours ouvrables à prendre entre le mois de juillet et août en M1 ou M2
Congés de maternité, de paternité et d'adoption	→ Durée égale à celle prévue par la législation de la Sécurité Sociale avec maintien de la rémunération totale
Congé de présence parentale.....	→ Néant
Congé de solidarité.....	→ Néant
Congés de maladie.....	→ 2 mois maximum : 1 mois avec maintien de la rémunération dans sa totalité puis 1 mois avec la moitié de sa rémunération
Congé de longue maladie.....	→ Sans traitement
Congé de longue durée.....	→ Sans traitement

Accident du travail (AT) et maladies professionnelles

N.B : L'employeur doit être averti de l'A.T. ou de la maladie professionnelle dans les 24h et dispose de 48h pour le déclarer.
Modalités pour les déclarations d'A.T. et certificats médicaux : l'externe doit adresser les 2 premiers volets dans les 48h à la CPAM et dans les mêmes délais le dernier volet à l'employeur.

N.B : Pour les congés (annuels ou sans solde), l'externe doit adresser sa demande, revêtue de l'accord de son responsable de service, à la Direction des Affaires Médicales. La DAM tient à jour le nombre de jours de congés restant pour chaque externe.

RÉMUNÉRATION

Barème de rémunération

Barème de rémunération au 27/07/2017 des EXTERNES au CHU de Nice (hors indemnités logement et repas)

Année	Traitement mensuel brut en €	Traitement mensuel net en €
4 ^e année	129,60	105,17
5 ^e année	251,40	204,25
6 ^e année	280,89	228,35
Prix garde de nuit	52,63	45
Prix garde 24h le dimanche	105,26	90



NB : Les étudiants en médecine en raison de leur double statut (étudiant et salarié) ne peuvent bénéficier de la prime d'activité

Indemnités de transport

Le CHU rembourse 50% du coût de l'abonnement annuel aux réseaux de transports en commun de la ville.

Ce remboursement est échelonné sur toute l'année et compris dans la paie. Pour cela, il suffit de faire parvenir à la DAM (M^{me} Melilli) :

- La facture de votre achat de forfait « Ligne d'Azur »
- Le ticket de caisse
- Une photocopie de votre carte de transport

Pour toutes les autres aides disponibles, se référer au document « Guide des Aides Sociales » de la clé USB jointe.

Savoir lire sa fiche de paie

Colonne « Désignation » :

Base : C'est la base sur laquelle est calculé chaque élément (chaque ligne).

R : Donne la période à laquelle se réfère l'élément :

* : Mois en cours

M-1 : Mois précédent

R : antérieur au mois précédent

Vos informations personnelles :

Elles comprennent, entre autre, votre grade et votre échelon qui détermineront votre salaire.

Colonne « Données du salarié » :

• **Taux :** Le pourcentage ou l'unité permettant de calculer les colonnes « A payer » et « A déduire ».

• **À payer :** Multiplication de la base et du taux de l'élément. La somme de cette colonne correspond au salaire brut.

• **À déduire :** Multiplication de la base et du taux de l'élément. La somme de cette colonne correspond à la cotisation salariale qui est la somme versée par le salarié aux organismes de recouvrement (retraite, maladie, prélèvements sociaux...).

Colonne « Cotis. patronales » :

La somme versée par l'employeur aux organismes de recouvrement (retraite, maladie, prélèvements sociaux...).

BULLETIN DE SALAIRE ORIGINAL										
Employeur : 80 CHU NICE 4 avenue Reine Victoria 06000 NICE SIRET : 26060070500040 APE : 86102					Mois de : MAI 2016 N° Séc.Soc. : MTT : Statut : 77 INTERNE Temps Partiel : 1/1 CDT : Grade : I062 INTERNE DE MEDECINE GENER Echelon : 02 Gr. Rémunération : I061 Indice : 0 Base Trait. mens : 100/100					
0617075088 Valeur du point : 4.6102 Moins heures : 151.87 Plafond de sécurité sociale : 3218.00					DI06 RESSOURCES HUMAINES Matricule : DIP : UP : 0082					
FRANCE										
Nombre de trantième payé										
Plein M		Demi M		Plein M-1		Demi M-1				
30		0		0		0				
Nombre d'enfants pour SPT										
-2		2-3		3-5		5-10		+15		Total
0		0		0		0		0		0
80 Centre Hospitalier Universitaire de Nice 4 Avenue Reine Victoria 06000 NICE										
Désignation			Données du salarié				Cotis. patronales			
Code Paie	Nature	Base	R	Taux ou	A Payer	A Déduire	Taux ou	Montant		
1005	TRAIT BASE MEDICAL;MONTANT	1522.82	*	Moins	1522.82					
1057	INDIEMNITE SUJETION PART	430.00	*		430.00					
1070	MAJOR. LOGEMENT; INTERNES	27.69	*		27.69					
1071	MAJOR. NOURRITURE; INTERNES	55.52	*		55.52					
1118	INDEM. FORFAIT. TRANSPORT DOUR	130.00	*	1.00	130.00					
1700	S.S. MALADIE 0:BASE DEPLA	2166.03	*	0.75		16.25	12.84	278.12		
1701	S.S. VIEILLESSE (0) : DEPLAF	2166.03	*	0.35		7.58				
1702	S.S. VIEILLESSE 0	2166.03	*	6.90		149.46	8.55	185.20		
1723	AUTONOMIE PERS AGEES	2166.03	*				0.30	6.50		
1725	S.S. FONDS LOGEMENT F	2166.03	*				0.50	10.83		
1727	S S ALLOC PAN PAT TOT	2166.03	*				5.25	113.72		
1731	S.S. TRANSPORT DEPL.	2166.03	*				2.00	43.32		
1732	S S VIEILLESSE PATR DEPL	2166.03	*				1.85	40.07		
1733	S.S.ACCIDENT TRAVAIL DEP	2166.03	*				1.19	25.78		
1734	REMBOURT DETTE SOCIALE	2128.12	*	0.50		10.64				
1737	CSG DEDUCTIBLE	2128.12	*	5.10		108.53				
1738	CSG NON DEDUCTIBLE	2128.12	*	2.40		51.07				
1745	INCAPEC TR A (0)	1101.88	*	2.72		29.97	4.08	44.96		
1781	TAXE SUR LES SALAIRES	2166.03	*				4.25	88.37		
TOTAUX					2166.03	373.50		836.87		
REVENUS (Année 2016)					PAIEMENT					
Brut imposable	Cumul mensuel	Cumul annuel	NET À PAYER			1792.53 Euros				
	2166.03	2166.03								
Net imposable	1854.24	1854.24	Date de paiement :			26/05/2016				
Base sécurité soc.dépl	2166.03		Lieu de paiement :							
Base sécurité soc.plaf	2166.03		Mode de paiement :							
Retraite complémentaire	0.00	0.00	BIC :							
Avantages en nature	0.00	0.00	N° compte IBAN :							
Total charges employeur	836.87		Domiciliation bancaire :							

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée



Net à payer : La somme réellement versée à l'employé. Il s'agit du salaire net.

15

LES INSTANCES

Lors de l'externat, de nombreuses questions concernant l'ensemble des externes seront discutées en commission dans lesquelles siègent vos représentants.

LES COMMISSIONS ET INSTANCES FACULTAIRES

Le conseil de gestion de la Faculté

La Faculté de Médecine est administrée par un conseil, composé de 40 membres, et présidée par un Doyen élu au sein du conseil pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois.

Cette assemblée est constituée de 32 personnes élues parmi les enseignants, les chercheurs, les personnels administratifs, les techniciens, les ouvriers de service et les étudiants, et de 8 personnalités extérieures désignées. Ce conseil définit la politique de la Faculté dans ses domaines de compétence, tels que l'enseignement et la recherche.

La commission de l'enseignement et de la pédagogie

La commission de l'enseignement et de la pédagogie a pour mission d'instruire toutes les questions touchant l'enseignement théorique, pratique, les stages hospitaliers et le contrôle des connaissances. Elle détermine les moyens pédagogiques à mettre en œuvre et coordonne l'action des départements d'enseignement. Elle est constituée d'un président, nommé par le conseil sur proposition du Doyen, et de membres désignés conformément au règlement intérieur de la Faculté.



LES COMMISSIONS DU CHU DE NICE

La Commission Médicale d'Établissement (CME)

Il s'agit de l'organe exécutif médical de l'hôpital. Elle permet aux médecins de participer à la gouvernance du CHU. Les représentants élus définissent avec la Direction les grandes orientations du CHU et arrêtent le projet médical d'établissement.

La Commission d'Organisation de la Permanence des Soins (COPS)

Une des sous-commissions de la CME, la COPS, est chargée de la gestion des gardes et des astreintes et est particulièrement sollicitée pour les problématiques relevant du temps de travail.

VOS ÉLUS



Ils vous représentent au sein des différentes commissions de la Faculté et du CHU.

Les élus U.F.R.

Ils siègent en conseil de gestion de la Faculté et dans la majorité des commissions facultaires. C'est à eux que vous devez vous adresser pour toute problématique relative à la Faculté : les partiels, le chauffage de la BU, l'ouverture des salles ED...

Ils sont joignables **sur Facebook (Elus Carabins)** et par e-mail : **elusmedecinice@gmail.com**.

Les élus ont des contacts privilégiés avec l'administration et les responsables d'Unité d'Enseignement. Ils doivent donc être le moyen de communication privilégié entre les étudiants et l'administration de la Faculté.



Rémi
PATRICE

Juliette
REYDON

Baptiste
QUILICHINI

Camille
WACHS

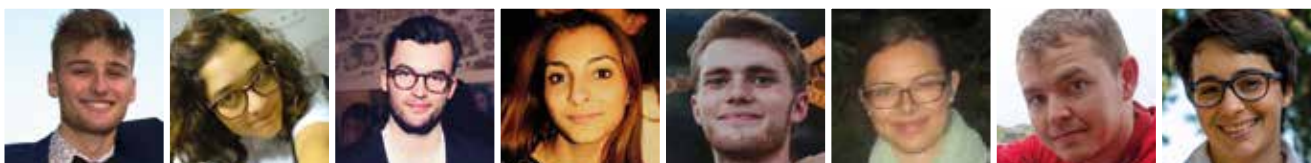
Robin
JOUAN

Cassandra
CLERGUE

Pierre-Louis
ZARTARIAN

Camille
OHLER

Suppléants :



Alexis
TEMPLET

Marie
RUBIO

Tristan
PITIIN

Rebecca
PETIT

Anthony
MIGDAL

Audrey
GILLY

Charles
CIEBIERA

Amélie
TOULET

L'ÉLUE CME

Elle siège à la CME chaque mois. Elle est votre représentante au niveau du CHU et a donc pour mission principale d'améliorer les conditions de travail des externes au CHU de Nice.

Actuellement, votre élue est **Juliette REYDON** (etudiant.cme@gmail.com).



Juliette REYDON
DFASM3

DOCUMENTS UTILES

Formulaire de changement de garde

CHANGEMENT DE GARDE	
DATE :	Donneur garde :
HEURE :	
SERVICE :	Receveur garde :

Je soussigné(e)....., certifie donner ma garde du.....
sur le tableau de garde de..... à

SIGNATURE

Je soussigné(e)..... atteste récupérer la garde du.....
sur le tableau de garde de..... de.....

SIGNATURE

A transmettre à Madame ZEKRI-OUIDDIR Clotilde
Mail : zekri-ouiddir.c@chu-nice.fr
Tél. : 04.92.03.45.31
Fax : 04.92.03.45.30

Feuille de demande de congé

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE	ETUDIANT HOSPITALIER MEDECINE ET ODONTOLOGIE
ETABLISSEMENT :	<u>DEMANDE DE CONGE</u>
NOM de l'Etudiant (en CAPITALES) :	
Prénoms :	Service :
Motif du congé :	
Durée du congé : jours – Du.....inclus Au.....inclus	
Adresse de l'intéressé(e) :	
Date : Signature de l'Etudiant :	
Date de la garde (le cas échéant) :	
Tour de garde – Hôpital :	
Nom du remplaçant :	
Affectation actuelle : Signature :	
Avis du Chef de Service :	
NOM : Signature et tampon du Chef de Service :	
Avis du Directeur d'Etablissement :	
NOM : Date et signature :	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE	ETUDIANT HOSPITALIER MEDECINE ET ODONTOLOGIE
ETABLISSEMENT :	<u>DEMANDE DE CONGE</u>
Un congé de..... jours est accordé – refusé	
à M.....	
Du.....inclus Au.....inclus	
Date :	

BLANCHISSERIE

Le lavage des blouses se fait au sein du CHU.

Dans chaque service, il y a un emplacement dédié aux blouses sales et un emplacement pour récupérer ses blouses une fois lavées (J+3 après dépôt).

Pour tout problème sur ses blouses, contacter la blanchisserie :

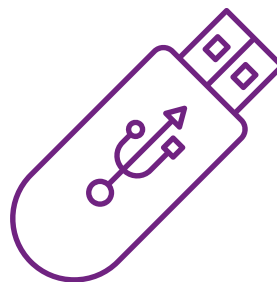
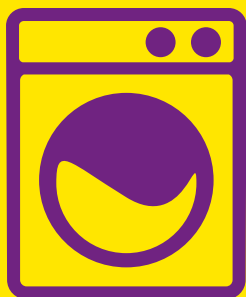
Sur place :

Lundi et jeudi entre 8h et 11h45

Hôpital de Cimiez, Bâtiment Grand Hôtel

1^{er} étage (niveau de la DAHAL), aile ouest

1^{er} bureau à droite (N°1.01) Par téléphone: 58 285



DOCUMENTS SOURCES

Sur la clé USB jointe, vous trouverez également :

- Le **Guide des Aides Sociales de l'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France (ANEMF)** contenant la liste des appuis sociaux percevables par les étudiants en médecine.
- Le **Guide des Urgences Médicales et Chirurgicales de l'ANEMF** contenant les motifs de recours et la prise en charge des malades aux urgences. L'application pour smartphone est disponible sur [App Store](#) et [Android](#) et [Google Store](#). Rechercher «GUMC» dans les stores.
- Le **Carabook de l'ANEMF** référençant les bases du savoir-faire et du savoir être à l'hôpital.
- Le **Carabook Lite de l'ANEMF** résumant les étapes principales de l'examen clinique. Récupérable au BDE sous format tenant dans la poche d'une blouse.



CHU de Nice

4 avenue Reine Victoria - CS 91179

06003 Nice Cedex 1

www.chu-nice.fr

Contact : communication@chu-nice.fr



CHU de Nice Officiel



@CHUdeNice



CHU Nice



UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 



Faculté de Médecine

Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 